

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/04/2025

Présents : CHAUVIN Eric, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, , TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony, MOUREZ Thierry.

GENET Juliette, donne pouvoir à MANZONI Jean-Michel.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

7 présents, 8 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

* Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à l'établissement du budget prévisionnel 2025 et à l'opportunité d'une rénovation du parc des équipements d'éclairage public, peut être abordée. Les 7 présents acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

1 - Compte administratif et compte de gestion 2024, et 2 - Affectation du résultat

Damien Millet présente le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14700 - LAVIGNY

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-45 041,08		-1 708,82		-46 749,90
Fonctionnement	131 673,68	45 041,08	11 222,23		97 854,83
TOTAL I	86 632,60	45 041,08	9 513,41		51 104,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	86 632,60	45 041,08	9 513,41		51 104,93

On en retiendra principalement :

- un résultat positif de +51 104,93 €, combinant un excédent de fonctionnement (+97 854,83 €) et un déficit de la section d'investissement (-46 749,90 €)

- un budget de fonctionnement d'environ 250 000 € (recettes 252 284,58 € pour 241 062,35 € de dépenses).

Par délibération à l'unanimité des 7 votants (6 présents et 1 pouvoir, car, par obligation légale, M. le Maire ne participe pas au vote), le Conseil Municipal valide la présentation des comptes administratif et de gestion 2024.

Par délibération à l'unanimité des 8 votants (7 présents et 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

3 - Proposition budget primitif 2025 et priorisation des projets 2025

M. le Maire présente le budget primitif pour l'année en cours, proposition basée sur les dépenses des années précédentes.

L'ensemble des chapitres et des articles comptables sont abordés et justifiés à la baisse ou à la hausse par rapport à l'année 2024.

Côté recettes, ventes de bois et loyers des appartements communaux, viennent abonder un budget essentiellement constitué des contributions directes et des dotations d'Etat. Avec une bonne surprise du côté des ventes de bois : un lot volontairement estimé au plus bas à 6.400 € s'est finalement vendu environ 22.000 €.

Le budget de fonctionnement présenté s'équilibre à 300.991 €, avec une reconduction des recettes de DGF (Dotation Générale de Fonctionnement versée aux communes par l'Etat) similaire à celles de l'année précédente, en l'ajustant par un virement de l'excédent (37.658 €) à la section investissement.

Le budget d'investissement présenté s'équilibre à 150.134 € avec l'apport de l'excédent de fonctionnement, et en tenant compte de l'opportunité d'engager en 2025 la rénovation de la quasi-totalité du parc d'équipements d'éclairage public.

Le SIDEK, via le programme e-lum, finance à 50 % l'amélioration de l'éclairage public avec le passage en led et des programmeurs plus précis et efficaces, laissant augurer une moindre consommation électrique. Un premier chiffrage de la rénovation de la totalité des points lumineux lavinois - hors rue des Lauzes - se monte à environ 34.000 €, soit environ 17.000 € de reste à charge pour la commune.

S'il était prévu, et annoncé, de ne pas engager d'investissement supplémentaire cette année (la poursuite de la sécurisation incendie par le programme DECI représente déjà un budget conséquent), l'incertitude de la durée dans le temps de ces conditions favorables à une rénovation de l'éclairage public pousse à agir maintenant.

En conséquence, et le budget prévisionnel 2025 conservant une réserve de précaution afin de pallier aux imprévus :

- par délibération à l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025, en fonctionnement et en investissement ;

- par délibération à l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager les démarches auprès du SIDEK pour la rénovation de l'éclairage public (* voir préambule) et à signer tous les documents afférents.

4- Vote des taux et taxes (fonciers et habitation)

La commune dispose d'un budget à la fois sain et prudent, l'agent comptable de la Trésorerie Principale en charge des finances communales l'admet chaque année et se félicite d'avoir ainsi une charge moins compliquée pour la validation du budget prévisionnel.

En conséquence, et par délibération à l'unanimité des 8 votants, le Conseil Municipal décide de conserver le taux communal des taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Habitations secondaires) à leur niveau actuel.

5 - Contrat antenne relais

Depuis 2023, la commune perçoit une rétribution annuelle de 1.500 € pour l'utilisation de l'emprise au sol de la tour de l'antenne, selon une convention conclue pour 12 ans avec la société ATC.

ATC est une "TowerCo" - ou "Tower Company" - , c'est-à-dire une entité économique qui gère les infrastructures dites "passives" sur lesquelles sont déployées les antennes et les équipements des réseaux mobiles (pylônes, toits-terrasses et leur emprise).

L'Association des Maires de France constate que l'émergence des "TowerCo" bouleverse les relations contractuelles entre ces acteurs économiques et les communes dans leur relation foncière, en particulier dans la fixation des loyers encore trop souvent sous-évalués.

Un nouvel interlocuteur, "TowerCo VALOCIME", propose dès maintenant une reprise de la convention à sa future échéance, en 2035, avec une revalorisation du loyer et un engagement de réservation annuel.

Afin de mieux comprendre les enjeux liés à l'exploitation des infrastructures porteuses, la commune engage une étude plus précise. Elle va donc, en prenant également la précaution de considérer les conditions liant les deux parties qui passent convention, demander une simulation des conditions financières de VALOCIME et contacter ATC pour envisager les éventuelles possibilités de révision du loyer.

6 - Questions diverses

TRAVAUX

"Chez les Remondys" et "Sur la Roche", à Rosnay la ComCom Bresse Haute Seille va prendre en charge cette année les travaux de réfection de la chaussée, intégralement en ce qui concerne le quartier des "Remondys", et ponctuellement, suite à visite sur site de la commission voirie intercommunale, des reprises sur la route qui mène au carrefour du panneau d'information "Ravillac".

MAIRIE

Défense Extérieure Contre l'Incendie, les travaux d'implantation de la réserve "en Champenne" à Rosnay sont en cours, la structure métallique de la cuve enterrée doit être installée dans les prochaines semaines.

Frelon asiatique, une cinquantaine de pièges ont été distribués, géographiquement disséminés de façon à couvrir le territoire communal. Les informations pour les mettre en place et maximiser leur efficacité ont été diffusées par mail et sont affichées aux panneaux municipaux. Pour rappel, le piégeage de printemps est destiné à capturer les reines fondatrices des futures colonies (en gros, 1 reine capturée = 1500 frelons évités...)

Nouvelle loi pour les élections municipales, étendant à toutes les communes le principe, jusqu'ici réservé aux communes de plus de 1.000 habitants, d'un dépôt en préfecture de listes entières respectant la parité hommes-femmes suscite la désapprobation des 3/4 des maires ruraux. Elle risque, entre autres, de provoquer des luttes intestines au sein des villages, mais aussi de barrer le chemin à des personnes porteuses de réelle vocation à œuvrer pour l'intérêt commun.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, instaurée depuis plusieurs années le premier jeudi du mois, les dates de ce mois de mai la ferait coïncider avec le 01 et le 08/05, jours fériés et propices aux échappées de week-end rallongé. Sauf délibération à émettre de façon urgente, et le suivi des affaires courantes étant assuré avec régularité, il est même probable que la prochaine séance soit reportée à début juin. L'affichage légal de la convocation et de l'Ordre du Jour interviendra en temps et en heure.

Horaires du bruit, des plaintes d'habitants relatives à des bruits intempestifs à des horaires incongrus parviennent en mairie. Il est donc rappelé à chacun que, par arrêté municipal du 30 mai 2001, l'usage des appareils bruyants est exclusivement autorisé :

- en semaine, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- le samedi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche, et les jours fériés, de 10 h à 12 h.

Vente de bois au plus offrant, à l'ouverture des plis des soumissionnaires le vendredi 28/02 à 11 h, une seule enveloppe est à décahcter. C'est donc Eric Chauvin qui va façonner les 20 m3 de bois de chauffage, pour un montant de 411 €.

BOIS - FORETS

Affouage 2024-25, les houppiers issus des coupes des bois destinés à la vente ONF sur les coupes 41 et 42, seuls volumes restant à attribuer, vont être ces prochains jours répertoriés et cubés, avant partage pour les affouagistes restant à pourvoir de leur lot.

VILLAGE

Conférence "A pas feutrés", Guillaume François, photographe naturaliste, et Amélie Sabanovic, aquarelliste, présenteront vendredi 18/04 à 20 h, à la salle communale, une conférence retraçant leur travail pour aboutir à la réalisation de l'ouvrage récemment publié "A pas feutrés". Seront également abordées les actions menées en faveur de la préservation de la nature par l'association "Je suis sensible", dont ils sont membres fondateurs. L'information est portée aux habitants par les moyens habituels.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIA du Val Serin, une réunion publique d'information, relative à l'installation de déshydratation des boues d'épuration dans des bacs plantés de roseaux à proximité immédiate de la station d'épuration, se tiendra courant juin prochain, vraisemblablement à la salle communale de Lavigny, avec la présence de représentants des différents organismes concernés. L'information sera portée aux habitants par les moyens habituels.

ComCom Bresse Haute Seille, le Conseil Communautaire du 01/04 dernier portait essentiellement sur l'adoption du budget intercommunautaire. Lequel, après plusieurs années compliquées avec différents recours à des emprunts conséquents, se stabilise financièrement et laisse entendre un avenir un peu plus serein.

Opération Grand Site, les plusieurs années de travail, passées à préparer et élaborer les différents documents à présenter à la commission d'attribution du label "Grand Site de France" et les actions envisagées pour améliorer l'accueil des nombreux visiteurs tout en préservant la qualité de vie des habitants, doivent voir prochainement leur aboutissement.

Le calendrier prévoit que la décision de la commission nationale sera rendue le 22 mai prochain...

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra à une date restant à définir à 20 heures.
L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 15.
Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 10/04/2025

Le Maire, Luc MICHAUD.

